



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-11-2025 /

Dossier complet le : 13-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008135/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une ZAC a vocation résidentielle, comprenant, notamment de l'habitat individuel et collectif et des espaces verts sur le territoire de la commune de Murviel-les-Beziers (34).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

L'ABEOURADOU

Raison sociale

SAS

N° SIRET

93111598400011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ANGELOTTI

Prénom(s)

Louis-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le site de Labeouradou, à l'entrée nord-est de Murviel-les-Béziers, où il prolonge le tissu urbain existant. Pense comme un quartier à vocation résidentielle, il a été défini en tenant compte des enjeux hydrauliques, paysagers et écologiques propres au site. Au sein du périmètre de la ZAC d'une emprise d'environ 8,5 ha, le projet se découpe comme suit : zone N : 1,7 ha environ, zone 1AU : 3,1 ha environ et zone OAU : 3,7 ha environ. La surface à urbaniser au sens strict est estimée à 6,5 ha, en raison d'une mesure d'évitement mise en place au sud-est de l'emprise liée à la présence d'un couple de lézards ocellés. Le projet s'organise autour de plusieurs parcelles, de coulees vertes menant à un parc, de voiries internes et de trois bassins de rétention intégrés à l'ensemble. Le chemin Neuf de la Cooperative sera requalifié et un nouveau carrefour reliera le chemin de l'Arjalarie à l'avenue Saint-Martin. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales comprennent des unités de rétention avant rejet au milieu naturel. Aucune démolition n'est prévue. Le traitement paysager et architectural de l'opération sera défini de manière plus précise dans le cadre de l'élaboration du cahier des prescriptions architecturales de la ZAC.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet permettra de répondre aux besoins en logements de la commune (estimés à environ 376 logements à l'horizon 2030) par une offre diversifiée (environ 180 logements dont plus de 20 % aides), en cohérence avec la croissance démographique et le desserrement des ménages identifiés par le PLU et le futur PLUi. À l'ouest du site, on retrouve un complexe existant : groupe scolaire, terrains de sports, ce qui justifie la cohérence du choix d'aménagement de ce secteur qui se greffe dans le tissu existant. Par ailleurs, un parc sera aménagé sur la frange ouest de l'opération, offrant des espaces verts et contribuant à la qualité de vie des futurs habitants. Un dossier Bourg-Centre-Occitanie déposé fin 2020, annonce la création d'autres équipements aux abords du secteur : une aire de jeux, un skate park, un city stade ainsi qu'une nouvelle gendarmerie sont prévus, ce qui renforcera la légitimité de l'urbanisation de ce secteur. Ce site présente ainsi un fort intérêt pour le développement du territoire communal, en vertu de sa localisation en aggrafe entre le bâti pavillonnaire récent et les équipements collectifs existants. Il permettra également d'assurer une desserte de qualité et la continuité urbaine avec les quartiers existants : requalification de la voie structurante, maillage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la réalisation de terrassements permettant la création d'unités de rétention pluviale et le décapage des terres végétales au droit des futures voiries. La pose d'une conduite AEP Ø150mm avec raccordement AEP au droit du chemin Neuf de la Cooperative sera effectuée. Les réseaux primaires permettant la viabilisation de la zone (adduction d'eau, collecte des eaux usées, basse tension, éclairage et réseaux telecoms) seront ensuite réalisés. Le projet comprendra également la pose d'un réseau EU gravitaire jusqu'au PR au droit de l'Avenue Saint-Martin. Compte tenu de l'apport en équivalent habitants, le poste de refoulement existant situé sur l'Avenue Saint-Martin sera renouvelé, avec dimensionnement et modification du poste de refoulement existant, ainsi que le dimensionnement et le changement probable de la conduite de refoulement existante à l'Avenue Saint-Martin, afin de permettre le traitement des effluents vers la station d'épuration. La création de deux exutoires aériens des bassins de compensation, avec mise en œuvre de fosses jusqu'au ruisseau des Prades, sera également réalisée. Les terres excavées seront inscrites au RNDTS dans le but de leur tracabilité ou leur revalorisation ultérieure au travers de la bourse aux terres du BRGM. Les voiries seront ensuite réalisées au moyen de l'apport de GNT issues de carrières locales ou de centres de revalorisation des matériaux labellisés GECO. Les bordures en béton seront mises en place. À cette issue, les différents revêtements seront réalisés permettant la livraison du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet se déploiera sous la forme d'un quartier à vocation résidentielle, structure et accessible, où les espaces verts viendront ponctuer le tissu urbain et renforcer la qualité de vie. Il s'inscrira dans la trame urbaine existante et bénéficiera d'une proximité immédiate avec plusieurs équipements (groupe scolaire, complexe sportif), tout en s'articulant avec l'armature viaire environnante, notamment l'avenue Saint-Martin, le chemin Neuf de la Cooperative et les voies desservant les quartiers voisins. Au cœur du quartier, l'armature viaire interne se présentera comme suit : le chemin Neuf de la Cooperative, requalifié en double sens, devient l'axe principal, complété au sud par des voies secondaires à sens unique et, au centre des îlots, par des voies tertiaires assurant la desserte locale. La continuité des modes doux sera assurée par des trottoirs et la circulation des cycles sur la chaussée, favorisant ainsi les mobilités actives. Le quartier s'organisera autour d'une plantation d'alignement d'arbres le long de la voie structurante, tandis qu'un aménagement paysager aux abords de l'unité de rétention la plus au Nord-Ouest du site viendra compléter et valoriser l'ensemble. La zone N du PLU sera maintenue et valorisée à travers l'aménagement d'un parc renforçant ainsi la qualité de vie des futurs habitants. Les raccordements techniques seront réalisés par des branchements sur l'avenue Saint-Martin. Enfin, la gestion hydraulique reposera sur des dispositifs de gestion des eaux pluviales articulés autour de trois unités de rétention dont le rejet s'effectuera dans le milieu naturel au Sud-Ouest du site (ruisseau des Prades). La nature du projet ne prévoit pas de démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration IOTA (rubrique 2.1.5.0, art. R214-1 CE) pour le rejet des eaux pluviales, des dossiers de création et réalisation de ZAC (art. R311-2 CU), des permis de construire pour les futures constructions et un dossier de DUP sont prévus.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Decoupage du perimetre de la ZAC : Zone N Decoupage du perimetre de la ZAC : Zone 1AU Decoupage du perimetre de la ZAC : Zone 0AU Surface de plancher previsionnelle Habitations projetees	(Environ 1.7, ha) (Environ 3.1, ha) (Environ 3.7, ha) (Environ 15 000, m²) (Environ 180, logements)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est classe en zone 1AU, 0AU et N du PLU en vigueur. Le PLUi est en cours d'elaboration (projet de PLUi arrete le 17/02/25, enquete publique cloturee le 29/09/25.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors d'une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches se situent : ZNIEFF type 1 - a 2km - Vallee de l'Orb / 7.5km - Plaine de Cazedarnes - ZNIEFF type 2 : a 8km - Vignes du Minervois / 9km - Montagne Noire centrale D'apres l'Atlas Cartographique (annexe n°8)
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Murviel-les-Beziers n'est pas concernee par la reglementation de la loi Montagne. Suivant l'Observatoire des Territoires : http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'emprise du projet n'est pas concernee par un arrete de protection de biotope. Suivant la cartographie interactive Picto-Occitanie : https://carto.picto-occitanie.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Murviel-les-Beziers n'est pas concernee par la reglementation loi littoral. Suivant l'Observatoire des Territoires : http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, ni parc naturel marin, reserve naturelle (nationale ou regionale), ou de parc naturel regional n'a ete releve sur le territoire de la commune. Suivant la cartographie interactive Picto-Occitanie : https://carto.picto-occitanie.fr

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un arrêté en date du 21 mai 2014, portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres, s'applique sur la commune de Murviel-les-Beziers. L'emprise du projet n'est pas située dans le périmètre du classement sonore. Le PEB le plus proche est situé sur la commune de Vias, aéroport, situé à 16km au sud. Suivant la cartographie interactive Geoportail :
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La limite du périmètre de protection des monuments historiques le plus proche est situé à 200m au sud de l'emprise projet. Le site est hors périmètre. Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation telle que : - Zone humide d'importance internationale (RAMSAR) - Zone humide identifiée dans le cadre SRCE. D'après la cartographie interactive de Picto-Occitanie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le secteur « Labeouradou » est en zone blanche (hors aléa cartographie) du PPRI, sous vigilance vis-à-vis du ruissellement pluvial urbain, en cas de pluie intense. La commune a réalisé une étude ruissellement et
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRI - Moyenne Vallée de l'Orb, approuvé le 14/05/2002. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'assiette du projet est hors périmètre de site/sol pollué inventorié. D'après GeoRisques (BASOL/BASIAS), l'occurrence la plus proche est située à environ 550 m au sud du périmètre. D'après les données de www.georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Murviel-les-Beziers n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux. D'après le zonage cartographique du département de l'Hérault : Zone de répartition des eaux - ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone de projet se situe en dehors des périmètres de protection de captage eau potable inventoriés dans la base de données de l'ARS (source picto occitanie). Le périmètre le plus proche se situe à environ 700 au Sud-Ouest du projet (captage LIMBARDIER NORD)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche se situe à 540 m au sud - Eglise paroissiale Saint-Jean. Suivant la cartographie de Atlas des Patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 a moins de 10 km n'est identifié (cf. annexe n°7).
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors d'un site classé. Le site classé le plus proche se situe à 1km au sud - Site du château féodal et de l'église Saint-Jean-Baptiste. Suivant la cartographie de l'Atlas des Patrimoines http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'y aura pas de création de nouveaux prélèvements d'eau sur l'emprise projet. La zone 1AU est alimentée par le réseau d'eau potable communal. L'aménagement de la tranche du projet située en zone 0AU est conditionnée à : - l'existence d'une ressource en eau potable en quantité et qualité suffisante pour desservir les constructions ; - la capacité de traitement du système d'assainissement de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	-
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres excavées seront inscrites au RNDTS dans le but de leur tracabilité ou leur revalorisation ultérieure au travers de la bourse aux terres du BRGM.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	-
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	-

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La partie du projet située en zone 1AU est en adéquation avec les ressources disponibles. L'aménagement de la tranche du projet située en zone 0AU est conditionnée à : l'existence d'une ressource en eau potable en quantité et qualité suffisante pour desservir les constructions ; la capacité de traitement du système d'assainissement de collecter et traiter les effluents générés par le projet. Ces
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le périmètre du projet présente des enjeux faibles à forts. Différentes mesures ER-A ont été prévues sur le projet (cf. annexe n°9). L'ensemble de ces mesures permet de réduire de façon notable le niveau d'incidence résiduelle sur la faune, la flore et les habitats naturels.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site d'études n'est ni inclus ni à proximité immédiate d'aucun site Natura 2000 ; aucune ZPS n'est recensée dans un rayon de 5 km autour de la commune. À ce titre, le projet n'est pas susceptible d'affecter un habitat ou une espèce listée(e) au Formulaire Standard de Données d'un site Natura 2000. (cf. notice Natura 2000, annexe n°7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le PLU en vigueur vise à réduire la consommation des ENAF par rapport aux tendances passées. Le projet, en zone AU, concerne des friches agricoles (depuis 2015, RPG) déjà destinées à l'urbanisation. Intégrant couloirs verts et bassins de rétention, il limite l'imperméabilisation et s'inscrit dans une logique de sobriété foncière. Entre 2011-2021, la commune a consommé environ 9,4 ha (<1
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRT. Le projet n'est pas situé dans un site ou un sol pollué. L'ICPE la plus proche (cave coopérative) est située à 70m à l'ouest du projet. Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Le projet n'a pas vocation à engendrer des risques technologiques, il s'agit d'une ZAC à usage principal d'habitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Au regard des données de la carte interactive Georisque le site est concerné par les risques suivants : Le risque RGA moyen ; Le risque sismique faible ; Risque radon zone 2. Chacun des risques identifiés sera intégré à chaque étape du projet, tant en phase de conception, qu'en phase travaux et d'exploitation. Le risque inondation et ruissellement pluvial est intégré dans les modes de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'y aura pas de risques sanitaires directs de part la nature du projet. Toutefois, afin d'éviter des pollutions accidentelles, des kits anti pollution seront disponibles en phase travaux
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet comporte la création de bassins de rétention qui permettront la gestion de la pollution chronique transportée par les eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase travaux : une augmentation du trafic sera observée en lien avec les déplacements des engins de chantier pour une durée limitée. En phase d'exploitation, le projet induira des flux supplémentaires liés à l'arrivée des nouveaux habitants. Les voies connectant le projet sont en capacité d'accueillir cette augmentation de trafic, notamment sur la mise en place d'un maillage viaire structure.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les déplacements engendrés sur la zone ainsi que la nature du projet seront sources de bruit. Les bruits seront limités à la circulation des véhicules ainsi qu'à la présence humaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet s'intègre dans un tissu urbain existant.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet à usage d'habitation générera des odeurs liées à la production de déchets ménagers. Ces nuisances olfactives sont négligeables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	La présence d'une cave coopérative (70 m) et du tissu urbain sont générateurs de nuisances olfactives. Les nuisances induites par la cave ne sont que temporaires, uniquement en période de vendanges.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations sont susceptibles d'être engendrées en phase travaux : terrassements, affouillements, circulation des engins de chantiers. Ces dernières seront limitées à la zone de travaux (cf annexe n°9). Des vibrations sont
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le secteur d'études n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase travaux : Les travaux seront réalisés en journée, n'entraînant pas d'émission. En phase d'exploitation : présence d'habitations, de véhicules et de candelabres engendrant des émissions lumineuses (usage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'intègre dans un tissu urbain existant générateur d'émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, des émissions de poussières et de gaz d'échappement liées aux engins et terrassements sont attendues. Des mesures ER seront mises en œuvre (cf. annexe n°9). En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques seront limités à la circulation des véhicules des résidents.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les seuls rejets liquides correspondent aux eaux de ruissellement pluvial, acheminées vers les unités de rétention.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'exutoire des bassins des unités est située dans le ruisseau des Prades au Sud-Ouest du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase travaux, des effluents (eaux boueuses, eaux de lavage contenant des hydrocarbures) pourront être générés. Leur volume restera limité et les effluents seront collectés et traités avant rejet par une entreprise spécialisée, ce qui limite l'impact à un niveau faible. En phase d'exploitation, seuls des effluents domestiques seront produits et raccordés au réseau d'assainissement collectif sans impact notable sur le milieu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase travaux : Les déchets de chantiers seront triés et évacués vers une décharge autorisée. Phase exploitation : le projet à usage d'habitation générera des déchets domestiques non dangereux (ordures ménagères, emballages recyclables). Chaque parcelle sera équipée de bacs dédiés, collectés par les services compétents pour acheminement vers les centres de tri ou de traitement adaptés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le parti d'aménagement s'appuie sur la topographie des lieux : une composition en "escaliers" depuis le point haut vers le vallon, calibrant les hauteurs (collectifs limités à R+3 en points bas) et un gradient de densité pour préserver les perspectives vers la silhouette villageoise et le clocher tout en assurant une insertion cohérente à la trame paysagère interne. Le projet a fait l'objet d'une intégration paysagère dès la phase de conception.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone d'études est actuellement composée de friches agricoles depuis 2015 (source : RPG) et se caractérise par l'absence d'occupation du sol à finalité socio-économique. Le projet prévoit un changement d'affectation de ces terrains, passant de friches non exploitées à un usage urbain à vocation résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé dans un rayon de 5km, n'a été identifié (données issues des services préfectoraux). Un projet de ferme éolienne est identifié à Puissalicon (à environ 10 km) et une centrale solaire au sol à La Fenasse sur la commune de Corneilhan (à environ 7km). Au regard des caractéristiques de ces projets et de leur distance géographique, les incidences du projet de quartier résidentiel ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles de ces projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe n°9 du présent dossier prévoit les mesures Evitement, Réduction et Accompagnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet répond à un besoin de production de logements. Le projet s'insère au sein du bassin Biterrois, attractif et convoité par la population. Il prend corps au sein d'une urbanisation en continuité du tissu existant, en prévoyant des aménagements paysagers. Le périmètre de l'opération résulte de la démarche itérative menée dans le cadre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner. Le projet en phase conception a pris en compte la totalité des spécificités de l'emprise projet en intégrant notamment, les enjeux environnementaux identifiés dans le pré diagnostic faune et flore, hydrauliques et paysagers. Au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation encadrée par une OAP et après l'application de la mesure d'évitement vis à vis du lézard ocellé, les incidences résiduelles sont

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BELASSEL

Prénom Yasmine

Qualité du signataire Chargee de projets

À BEZIER'S

Fait le 31-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)